

le 16 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DJS 367 Avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Brancion, Frères Voisin, Sohane Benziane, Espace Cévennes et Espace Paris-Plaine, (15e) relatif à la mise en place d'ateliers périscolaires dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (JO du 26 janvier 2013, p. 1627) ;

Vu la circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 sur l'organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires (BOEN du 07 février 2013) ;

Vu le vœu du Conseil de Paris du 25 mars 2013 relatif à l'aménagement des rythmes éducatifs ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2013 portant fixation des tarifs applicables à compter du 1er septembre 2013 aux usagers des centres d'animation de la Ville de Paris (BMO du 04 juin 2013, p. 1505) ;

Vu la convention de délégation de service public du 24 juillet 2012 liant la Ville de Paris et l'association MJC Paris XV Brancion pour la gestion des centres d'animation Brancion, Frères Voisin, Sohane Benziane, Espace Cévennes et Espace Paris-Plaine, situés dans le 15e arrondissement ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande d'approuver la signature d'un avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Brancion, Frères Voisin, Sohane Benziane, Espace Cévennes et Espace Paris-Plaine (15e), relatif à la mise en place d'ateliers périscolaires dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : L'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Brancion, Frères Voisin, Sohane Benziane, Espace Cévennes et Espace Paris-Plaine (15e), relatif à la mise en place d'ateliers périscolaires dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs est approuvé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ledit avenant, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 3 : Cet avenant prendra effet à compter de sa notification.

Article 4 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011, nature 611, rubrique 422, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris et de l'état spécial d'arrondissement de la Mairie du 15e arrondissement, pour les exercices 2013 et suivants, sous réserve des décisions de financement.